



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions
Question écrite n° 42719

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des professeurs d'enseignement technique, PLP1. Il estime que, compte tenu du fait que tous les PLP1 actifs sont maintenant intégrés au second grade, de part l'instruction ministérielle du 31 mars 1999, se pose aujourd'hui la question de l'urgence de la sortie d'un décret, d'assimilation des retraites également au second grade, en vertu de l'article L. 16 du code des pensions civiles et militaires. Il souhaiterait connaître son sentiment sur l'appréciation qu'il formule ci-dessus.

Texte de la réponse

L'intégration des derniers PLP1 actifs dans le grade de PLP2 est en cours d'achèvement. Les mesures inscrites dans la loi de finances 2000 permettront l'extinction budgétaire de ce grade à compter de la prochaine rentrée scolaire. Une mesure d'assimilation des pensions des PLP1 retraités et de celles des personnes bénéficiaires d'un droit à réversion, à celles des PLP2, est donc en cours d'élaboration. Les modalités de cette future assimilation, qui prendra effet au 1er septembre 2000, sont actuellement à l'étude. Elles nécessiteront, en tout état de cause, d'être soumises à la concertation interministérielle. A ce sujet, il convient de souligner qu'il n'existe aucune obligation juridique imposant d'aligner les modalités d'assimilation des pensions sur les règles de reclassement des personnels en activité. En effet, le Conseil d'Etat considère que le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que des dispositions différentes soient appliquées en la matière aux personnels, selon qu'ils sont en activité ou retraités.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42719

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1389

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4156